



COMMUNIQUE DE PRESSE

7 juillet 2011

MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE EQUESTRE ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS

La municipalité a, dans le prolongement de la Brigade verte mise en place l'été dernier, souhaité créer une Brigade équestre au sein de la Police Municipale. **Cette brigade est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2011.**

La Brigade verte se dote ainsi de moyens complémentaires dans l'exercice de ses missions, avec la création d'une équipe équestre plus spécialement missionnée pour la surveillance des espaces naturels de fond de vallée.

Elle sera composée de deux cavaliers et de deux chevaux.

La Brigade équestre pourra procéder à tout contrôle sur les chemins empruntés, notamment des véhicules non autorisés (motos, VTT, voitures) en exerçant l'ensemble des pouvoirs déjà conférés à la brigade verte et à la Police Municipale.

Elle s'arrêtera notamment auprès des moloks et de tout dépôt sauvage qu'elle découvrira.

Parqués à l'écurie du Bois du Bouchet, les chevaux emprunteront notamment les itinéraires suivants :

- Bois du Bouchet – Paradis des Praz – les Tines – Les Iles – Lioutraz – Moraine d'Argentière – Vieux Village – Chemin des Biens. Variante : Moraine d'Argentière – le Planet - le Tour
- Bois du Bouchet – Promenade du Fori – avenue du Mont-Blanc – rue Vallot – rue Paccard – avenue Ravanel le Rouge – route des Pècles – les Gaillands – chemin des Gaillands aux Bossons jusqu'à la Clairière puis la passerelle Jean-François Girod
- En centre-ville, toutes les rues sont autorisées, à l'exception de l'Allée Recteur Payot.

- *Contact : François-Régis BOUQUIN*
- fbouquin@chamonix.fr – 06 01 08 15 88

